

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
[www.lunery.fr](http://www.lunery.fr)

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-01**

**L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints**.  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina,  
M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux**.

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article L.2112-22 du Code général des collectivités territoriale, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations consenties par l'assemblée délibérante (délibération N° 20200706-01 du 6 Juillet 2020) :

Numéro de la Décision	Objet	Date de Transmission Préfecture
2025-06	M57 – Fongibilité des crédits Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre 2025-06 Abonder les crédits du chapitre 67 afin de permettre l'annulation de titres de recettes émis sur l'exercice 2024 Chapitre 011 – Charges à caractère général : -1 000 € Chapitre 67 – Charges spécifiques + 1 000 €	30/10/2025

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, conformément à la délibération N° 20200706-01 du 6 Juillet 2020.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*



A handwritten signature of Sylvain JOLY.

**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*

A handwritten signature of Philippe DA COSTA.

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**  
Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-02**

**L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints**.  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina,  
M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux**.

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>11</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre :	<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>12</b>	Abstentions :	<b>1</b>

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME – ÉTUDE DE FAISABILITÉ GÉOTHERMIQUE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire expose qu'avec l'assistance de l'agence CIT (Cher Ingénierie des Territoires), une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre – diagnostic et étude de faisabilité géothermique en vue de la réhabilitation du groupe scolaire René Mariat.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Il précise que la première consultation a été infructueuse, ce qui a permis d'en relancer une seconde avec sollicitation directe. Le cabinet AGAURA a été le seul à répondre.

Monsieur le Maire informe que les conseillers municipaux ont reçu :

Le mémoire du cabinet AGAURA, le rapport d'analyse de l'offre et la décision du pouvoir adjudicateur établis par l'agence CIT.

Il précise que seule la valeur technique a été analysée puisqu'un seul candidat a répondu.

Il rappelle également que l'offre comprend une option relative à la production de pièces graphiques 3D, utile pour comparer visuellement les deux scénarios de rénovation.

Il indique que cette option, bien qu'augmentant le montant total de la mission, n'a aucun impact sur la partie subventionnable, puisque la subvention ADEME ne porte que sur les prestations géothermiques assurées par les cotraitants :

SEITH : 12 600,00 € HT

HYDROGÉOLOGUES Conseils : 2 649,69 € HT

Soit 15 249,69 € HT subventionnables.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant toute signature avec le cabinet AGAURA, la commune doit obligatoirement déposer une demande de financement auprès de l'ADEME, accompagnée du plan de financement suivant :

Plan de financement (HT)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
SEITH	12 600,00 €	Subvention ADEME (60 %)	9 149,81 €
HYDROGÉOLOGUES Conseils	2 649,69 €	Autofinancement communal	6 099,88 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>15 249,69 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>15 249,69 €</b>

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal :

- De valider le plan de financement,
- De l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès de l'ADEME selon les montants ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation menée avec l'assistance de l'agence du CIT ;

Vu le CCTP transmis aux conseillers municipaux ;

Considérant l'analyse d'offre réalisée par l'agence du CIT ;

Considérant que la partie géothermie est subventionnable à hauteur de 60 % par l'ADEME ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

**11 Voix POUR**

**1 Voix CONTRE** (Erwan CAMENEN)

**1 ABSTENTION** (Philippe BILLARD)

VALIDE le plan de financement de l'étude géothermique d'un montant subventionnable de 15 249,69 € HT et à hauteur de 60 % de ce montant.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'ADEME.

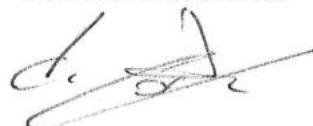
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*


**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**



Mairie

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
[www.lunery.fr](http://www.lunery.fr)

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-03**

L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints.**  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina, M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux.**

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>11</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre :	<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>12</b>	Abstentions :	<b>1</b>

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – DIAGNOSTIC ET RÉALISATION D'UNE  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ GÉOTHERMIQUE – VALIDATION DE LA  
PROPOSITION DU CABINET AGAURA**

Monsieur le Maire expose que le cabinet AGAURA a été le seul à répondre à la consultation relancée pour une mission de maîtrise d'œuvre – diagnostic et étude de faisabilité géothermique du groupe scolaire René Mariat.

Il informe que les conseillers municipaux ont reçu :

- Le mémoire complet d'AGAURA répondant au CCTP (également joint à la convocation),
- Le rapport d'analyse de l'offre
- La décision du pouvoir adjudicateur établis par l'agence CIT.

Il précise que seule la valeur technique a été évaluée, le cabinet AGAURA étant le seul soumissionnaire.

Le cabinet propose d'intégrer une option de production de pièces graphiques 3D, permettant de comparer visuellement deux scénarios distincts de rénovation.

Cette option coûte 1 200 € HT et fait l'objet d'une remise commerciale de 2 % appliquée sur la prestation du cabinet AGAURA,

Ce qui représente une augmentation de 594 € HT, portant l'offre de 58 449,69 € HT (sans option) à 59 043,69 € HT (avec option).

Monsieur le Maire précise que cette option constitue une réelle plus-value pour la commune et qu'il propose de la retenir.

Il rappelle que la signature avec le cabinet AGAURA ne pourra intervenir qu'après l'envoi de la demande de subvention de l'ADEME.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal :

- De valider la proposition du cabinet AGAURA, option incluse,
- De l'autoriser à signer la proposition du cabinet AGAURA.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la procédure de consultation relancée avec l'assistance de l'agence CIT ;

Vu le mémoire remis par le cabinet AGAURA ;

Vu le rapport d'analyse d'offre et la décision du pouvoir adjudicateur ;

Considérant que la proposition du cabinet AGAURA inclut une option utile pour la compréhension des scénarios ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

**11 Voix POUR**

**1 Voix CONTRE** (Erwan CAMENEN)

**1 ABSTENTION** (Philippe BILLARD)

VALIDE la proposition du cabinet AGAURA, incluant l'option 3D, pour un montant total de 59 043,69 € HT soit 70 852,43 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet AGAURA

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery*



**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**



Mairie  
Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
[www.lunery.fr](http://www.lunery.fr)

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-04**

L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints.**  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina,  
M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux.**

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026 :**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif 2026, selon la répartition suivante :

Chapitres	Crédits ouverts au Budget 2025 (hors RAR 2024)	Crédits à ouvrir avant le vote du Budget 2026
<b>20</b>	75 000,00 euros	<b>18 750,00 euros</b>
<b>21</b>	375 906,00 euros	<b>93 976,50 euros</b>
<b>23</b>	60 000,00 euros	<b>15 000,00 euros</b>
<b>TOTAL</b>	510 906,00 euros	<b>127 726,50 euros</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2026 (hors le capital de l'annuité de la dette – chapitre 16), les dépenses d'investissement pour un **montant maximum de 127 726,50 euros** au total, dont :

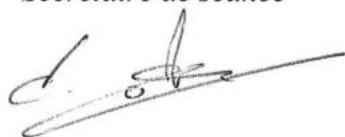
- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 18 750,00 € ;**
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 93 976,50 € ;**
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 15 000,00 €**

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*



**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-05**

**L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints**.  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina, M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux**.

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

**N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote de la délibération :**

Monsieur CAMENEN Erwan, Conseiller municipal intéressé

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour	<b>12</b>	N'ayant pas pris part au vote	<b>1</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre	<b>0</b>		
Nombre de suffrages exprimés :	<b>12</b>	Abstentions	<b>0</b>		

**ACTUALISATION DES PARCELLES DES FORÊTS SECTIONALES DE LUNERY  
BOURG ET LUNERY ÉCHALUSSE BÉNÉFIANT DU RÉGIME FORESTIER**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les archives foncières traitant des forêts sectionales de Lunery ne comportent pas d'arrêté complet listant les parcelles cadastrales qui relèvent du régime forestier. Afin de disposer d'un acte qui officialise la liste des parcelles qui composent les forêts sectionales de Lunery, il est nécessaire d'arrêter la liste des parcelles qui bénéficient du régime forestier sur la commune de Lunery.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter la liste des parcelles cadastrales des forêts sectionales de Lunery Bourg et de Lunery Échalusse qui bénéficient du régime forestier sur la commune de Lunery.

Le document de l'ONF reprenant les parcelles ainsi qu'un plan a été joint aux conseillers municipaux avec la convocation à ce conseil. Cela représente 18 parcelles cadastrées pour une surface totale et gérée de 83,8847 ha.

Liste des parcelles concernées :

Forêt	Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale (en ha)	Surface gérée (en ha)
Forêt sectionale de Lunery Bourg	Lunery	AR	51	La vallée de Mareuil	1,796	1,796
		AR	54	Sur Chanteloup	14,583	14,583

Forêt	Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale (en ha)	Surface gérée (en ha)
Forêt sectionale de Lunery Échalusse	Lunery	AX	1	Les usages de l'Échalusse	0,317	0,317
		AX	2	Les usages de l'Échalusse	7,654	7,654
		AY	1	Les usages de l'Échalusse	6,3657	6,3657
		AY	2	Les usages de l'Échalusse	3,2438	3,2438
		AY	3	Les usages de l'Échalusse	3,2394	3,2394
		AY	4	Les usages de l'Échalusse	2,9882	2,9882
		AY	5	Les usages de l'Échalusse	6,4147	6,4147
		BC	3	Les brulis de La Bruère	9,1735	9,1735
		BC	4	Les usages de l'Échalusse	6,158	6,158
		BC	5	Les usages de l'Échalusse	3,1515	3,1515
		BC	6	Les usages de l'Échalusse	2,7591	2,7591
		BC	7	Les usages de l'Échalusse	2,7358	2,7358
		BC	8	Les usages de l'Échalusse	3,2242	3,2242
		BC	9	Les usages de l'Échalusse	3,0743	3,0743
		BC	10	Les usages de l'Échalusse	3,4405	3,4405
		BC	11	Les usages de l'Échalusse	3,566	3,566
				TOTAL	83,8847	83,8847

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approver cette liste de parcelles des forêts sectionales de Lunery Bourg et Lunery Échalusse relevant du régime forestier sur la commune de Lunery pour une surface totale de 83,8847 ha.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

**12 Voix POUR**

**0 Voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

Monsieur Erwan CAMENEN, conseiller municipal intéressé, n'a ni pris part au débat ni pris part au vote de la délibération.

APPROUVE la liste des parcelles des forêts sectionales de Lunery Bourg et Lunery Échalusse relevant du régime forestier sur la commune de Lunery

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et l'instruction du dossier d'actualisation du régime forestier des forêts sectionales de Lunery Bourg et Lunery Échalusse

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*



**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-06**

**L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints**.  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina,  
M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux**.

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE (SITS)  
CHAROST/SAINT FLORENT SUR CHER – PROPOSITION TARIFAIRES POUR LE  
TRANSPORT VERS LA PISCINE – ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du comité intercommunal du SITS, en date du 15 Octobre 2025, il nous est proposé une estimation du coût de la prestation « Piscine » concernant l'année scolaire 2025/2026 pour les écoles de la commune.

Le coût total estimé de la prestation « Piscine » pour 2 transports par semaine aux 1<sup>er</sup> trimestre (jeudi et vendredi matin pendant 12 semaines), 1 transport par semaine aux 2<sup>ème</sup> trimestre (jeudi matin pendant 12 semaines) et 1 transport par semaine au 3<sup>ème</sup> trimestre (vendredi matin pendant 12 semaines) s'élève à 6 211,94 euros.

La facturation des services se fera chaque fin de trimestre sur la base des services réellement rendus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**,

ACCEPTE la proposition de service du SITS Charost/Saint-Florent sur Cher,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le paiement de la dépense qui découlera de cette décision.

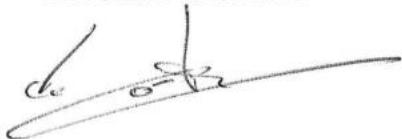
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*



**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**  
Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**



Mairie  
Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
[www.lunery.fr](http://www.lunery.fr)

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-07**

**L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints**.  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina,  
M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux**.

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>12</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>12</b>	Abstentions :	<b>1</b>

**DÉNOMINATION D'UN VERGER PUBLIC : « VERGER ÉMILE TIXIER »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de la valorisation de la mémoire locale et en hommage à Émile TIXIER, résistant né à Rosières et fusillé le 5 novembre 1943, il est proposé de donner la dénomination « Verger Émile TIXIER » à l'espace public sis Rue Anna Noblet, cadastré parcelles AP 12, AP 13, AP 109 et AP 110.

Monsieur le Maire précise que la dénomination répond à un intérêt communal (mise en valeur du patrimoine mémoriel, repérage public, transmission de la mémoire aux générations futures) et qu'il appartient au conseil municipal de fixer la dénomination des voies, places et lieux publics par délibération, en application des compétences municipales.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de dénommer cet espace public « Verger Émile TIXIER » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt communal de donner un nom aux voies et lieux publics afin de faciliter le repérage, la commémoration et la transmission mémorielle,

Considérant la proposition, de Monsieur le Maire, exposée en séance et la mémoire locale concernant Émile TIXIER, résistant, né à Rosières commune de Lunery et fusillé le 5 novembre 1943,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

**12 Voix POUR**

**0 Voix CONTRE**

**1 ABSTENTION** (Sabrina FAUSSARD)

APPROUVE la dénomination de l'espace public situé Rue Anna Noblet, cadastré AP 12, AP 13, AP 109 et AP 110, sous l'appellation « Verger Émile TIXIER ».

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*



**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*

A handwritten signature of "Philippe DA COSTA" in black ink.

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**  
Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**



Mairie  
Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
[www.lunery.fr](http://www.lunery.fr)

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**  
**DÉLIBÉRATION N° 20251208-08**

L'an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand **Adjoints.**  
M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina,  
M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux.**

**Membres Représentés :**

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur SCULFORT Romain a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

**Absentes :**

Monsieur PASQUET Bruno  
Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte  
Madame PAVIOT Alexandra  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane  
Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**PROPOSITION PAR AXA D'OFFRE PROMOTIONNELLE POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société AXA propose aux lunérois une offre promotionnelle « Ma Protection pour votre Commune »

Facultative, l'objectif de cette offre est de diminuer les renoncements croissants aux soins pour raison financière et permettre un gain de pouvoir d'achat.

La proposition d'offre promotionnelle a été jointe à l'ordre du jour.

Considérant que chaque lunérois est libre de souscrire ou non, et le cas échéant auprès de la compagnie d'assurance de son choix, mais qu'il y a opportunité de faire bénéficier d'une offre promotionnelle aux administrés ;

Considérant qu'AXA ne demande aucune exclusivité à la commune, qui reste libre de proposer aux opérateurs de son choix une démarche équivalente, ou d'une autre forme ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer l'offre promotionnelle proposée par AXA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE la proposition faite par AXA,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 8 Décembre 2025

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*

  
The logo of the Mairie de Lunery, featuring a circular design with a coat of arms in the center, surrounded by the text "MAIRIE DE LUNERY" and "18400 (Cher)".

**Philippe DA COSTA**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **12 Décembre 2025**  
Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **12 Décembre 2025**